

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 17 JUIN 2022

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 27 JUIN 2022



Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 30 mai 2022,

En présence de 10 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

9 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nathalie LEBAS, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Martine BORGEO, Mme Anne FUMERY

1 membre suppléant son titulaire :

M. Luc Chapoton suppléant de M. Jean DESESSART

En présence également :

Mme Claire Marais-Beuil suppléante de M. Philippe EYMERY

Etaient excusés :

M. Martial DUFLOT, M. Medhi RAHOUI, M. Christian DEMAY, M. Frédéric GAMBLIN, M. Dominique DEVILLERS, Mme Manoëlle MARTIN, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

Délibérant conformément aux articles L. 3312-5 du code général des collectivités territoriales,

A délibéré sur le **rapport CS SMABT 2022 06/17-03 relatif l'approbation de la prise en charge 50/50 SAGEB/SMABT des travaux de clôture rue des Sorbiers à Tillé,**

CONSIDERANT que l'accès à l'aéroport de Beauvais génère de nombreux flux de circulation automobile (passagers, attendants, autocars, personnels) et que des comptages réguliers mesurent plus de 6000 passages journaliers sur le tronçon de la RD 203 ;

CONSIDERANT que malgré les efforts de signalétique et de prévention pour orienter la circulation et le stationnement vers les aires dédiées, de nombreux conducteurs stationnent leurs véhicules dans la commune de Tillé ;

CONSIDERANT que l'intensité du trafic passagers exacerbe ces comportements gênants et incivils ;

CONSIDERANT les échanges du SMABT et de la SAGEB avec la commune de Tillé pour examiner les solutions qui permettraient de limiter l'accès aux rues adjacentes à l'aéroport ;

CONSIDERANT que la SAGEB s'engage de financer à 50% le coût des travaux de clôture,

CONSIDERANT que les travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la SAGEB ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'**UNANIMITE** les conclusions suivantes :

AUTORISE le SMABT à prendre en charge 50% du coût des travaux de clôture, soit un montant de 5 280 € TTC selon le devis de l'entreprise Clôture Environnement ci-annexé.

Claye

Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé

LA PRÉFECTURE DE L'OISE
27 JUN 2022

